



Assainissement engorgé sur une construction neuve

Par **marie delabarre**, le **16/12/2008** à **20:38**

bonjour,
j'ai fait construire une maison individuelle sur un terrain argileux. Un cabinet de géologue mandaté par mon constructeur a défini l'assainissement à mettre en oeuvre. Ses préconisations ont été suivies par un assainisseur et par la DDE. pourtant après 8 mois, l'assainissement est engorgé et nous ne pouvons donc utiliser l'eau au sein de la maison sans débordement. Vers qui se retourner?